

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 27 JUIN 2007 A LORMAISON

Monsieur Jean-Pierre LAGNY souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires dans la nouvelle salle multifonction.

Monsieur le Président remercie le Conseil Municipal de Lormaison pour son accueil et rappelle que cette salle a été réalisée par la Communauté de Communes des Sablons et que la commune a financé le dojo.

I – Election du secrétaire de séance

Monsieur TOSCANI est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

II - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2007 :

Le compte rendu du conseil communautaire du 22 mars 2007 ne soulève aucune observation et est donc adopté à l'unanimité.

III – RELEVÉ DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 18 AVRIL 2007 :

Le Président présente au Conseil Communautaire les décisions prises lors du bureau du 18 avril 2007 en vertu de la délégation accordée. Cette présentation ne soulève aucune remarque.

IV – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006

Monsieur le Président présente le rapport d'activité 2006 qui retrace de façon concise l'action de la Communauté de Communes des Sablons pour chaque compétence.

S'agissant des travaux du musée de la Nacre et de la tabletterie, *Madame LEGRAND* informe le Conseil que les travaux vont connaître un léger retard du fait de la défaillance du titulaire du marché « menuiserie – aluminium ». Ce marché va être résilié et fera l'objet d'une nouvelle consultation dans le cadre d'une procédure d'urgence.

Concernant le service Sablons Bus, plusieurs élus soulignent les problèmes récurrents en matière d'exactitude. *Monsieur le Président* précise que les services de la Communauté de Communes vont se montrer très vigilants. *Madame LEGRAND* explique que ces dysfonctionnements surviennent souvent durant les périodes de vacances des chauffeurs titulaires.

Monsieur LOQUET souhaite que la CCS demande à CABARO que ses conducteurs respectent les limitations de vitesse et le code de la route.

Monsieur LECLERC informe le Conseil que les enfants de l'école d'Ivry le Temple n'ont pu se rendre pendant 4 semaines à la piscine du fait des retards ou de l'absence du car. Monsieur le Président demande de faire remonter toutes ces informations à la CCS afin de pouvoir intervenir auprès de CABARO.

Monsieur le Président rappelle que ce rapport d'activité devra obligatoirement être présenté à chaque Conseil Municipal. A cet effet, il précise qu'un exemplaire de ce rapport sera donné à chacun des conseillers municipaux des 25 communes membres de la C.C.S.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2006.

V – COMPTES ADMINISTRATIFS 2006 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Madame LEGRAND présente les comptes administratifs dont les résultats sont les suivants :

Budget Principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	12 141 667,67 €uros
Recettes :	14 099 332,28 €uros
Solde reporté 2005 :	1 728 782,68 €uros
Excédent	3 686 447,29 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	4 873 319,28 €uros
Recettes :	2 415 286,26 €uros
Solde reporté 2005 :	300 257,72 €uros
Déficit	2 157 775,10 €uros

Résultat brut de clôture : 1 528 672,19 €uros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	853 368,00 €uros
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0,00 €uros

Résultat net de clôture : 675 304,19 €uros

Monsieur DOMER soumet le compte administratif 2006 du budget général qui est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Parc d'activités « Les Vallées »

Section de fonctionnement :

Dépenses :	447 671,93 €uros
Recettes :	447 671,93 €uros
Résultat :	0,00 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	434 885,26 €uros
Recettes :	26 775,02 €uros
Solde reporté 2005 :	- 510 990,97 €uros

Résultat brut de clôture : - 919 101,21 €uros

Monsieur DOMER soumet le compte administratif 2006 du budget annexe Parc d'activités « Les Vallée » qui est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Parc de stationnement

Section de fonctionnement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	59 490,73 €uros
Solde reporté 2005 :	5 573,15 €uros
Excédent	65 063,88 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	52 540,30 €uros
Solde reporté 2005 :	- 52 540,30 €uros
Résultat	0,00 €uros

Résultat brut de clôture : 65 063,88 €uros

Monsieur DOMER soumet le compte administratif 2006 du budget annexe Parc de stationnement qui est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Ancien site Norinco

Section de fonctionnement :

Dépenses :	739 495,62 €uros
Recettes :	177 476,12 €uros
Déficit :	- 562 019,50 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Résultat	0,00 €uros

Résultat brut de clôture : - 562 019,50 €uros

Monsieur DOMER soumet le compte administratif 2006 du budget annexe Ancien site Norinco qui est adopté à l'unanimité.

Budget annexe « Portage de repas »

Section d'exploitation :

Dépenses :	84 455,94 €uros
Recettes :	81 169,81 €uros
Solde reporté 2005	7 131,98 €uros
Excédent	3 845,85 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Résultat	0,00 €uros

Résultat brut de clôture : 3 845,85 €uros

Monsieur DOMER soumet le compte administratif 2006 du budget annexe « Portage de repas » qui est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Musée de la Nacre

Section d'exploitation :

Dépenses :	394 124,63 €uros
Recettes :	382 953,59 €uros
Solde reporté 2005 :	53 254,20 €uros
Excédent	42 083,16 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	183 446,88 €uros
------------	------------------

Recettes :	218 405,35 €uros
Solde reporté 2005 :	- 30 017,80 €uros
Excédent	4 940,67 €uros

Résultat brut de clôture : 47 023,83 €uros

Monsieur DOMER soumet le compte administratif 2006 du budget annexe Musée de la Nacre qui est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Transports

Section d'exploitation :

Dépenses :	514 267,95 €uros
Recettes :	458 239,21 €uros
Solde reporté 2005 :	66 428,39 €uros
Excédent :	10 399,65 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	27 291,60 €uros
Recettes :	31 083,96 €uros
Solde reporté 2005 :	31 083,96 €uros
Excédent :	34 876,32 €uros

Résultat brut de clôture : 45 275,97 €uros

Monsieur DOMER soumet le compte administratif 2006 du budget annexe Transports qui est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Piscine Aquoise

Section de fonctionnement :

Dépenses :	940 029,31 €uros
Recettes :	940 193,63 €uros
Solde reporté 2005 :	- 476,14 €uros
Déficit :	311,82 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
------------	------------

Recettes :	0,00 €uros
Résultat :	0,00 €uros

Résultat brut de clôture : - 311,82 €uros

Monsieur DOMER soumet le compte administratif 2006 du budget annexe Piscine Aquoise qui est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Assainissement

Section d'exploitation :

Dépenses :	102 886,41 €uros
Recettes :	177 515,26 €uros
Solde reporté 2005 :	156 281,58 €uros
Excédent :	230 910,43 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	428 277,67 €uros
Recettes :	357 408,01 €uros
Solde reporté 2005 :	564 511,92 €uros
Excédent :	493 642,26 €uros

Résultat brut de clôture : 724 552,69 €uros

Monsieur DOMER soumet le compte administratif 2006 du budget annexe Assainissement qui est adopté à l'unanimité.

VI – COMPTE DE GESTION 2006 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Président présente les comptes de gestion établis par Monsieur GOBIN, Receveur de la Communauté de Communes des Sablons à la Trésorerie de Méru dont les résultats correspondent avec ceux du compte administratif du même exercice.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion présentés.

VII –BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2007

Monsieur FOURNIER présente les budgets supplémentaires 2007 en précisant que leur vocation première est d'intégrer les résultats des comptes administratifs 2006

Budget Principal

Le budget supplémentaire de l'exercice 2007 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **4 117 042,29 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 860 099,19 €uros
- Section d'investissement : 3 256 943,10 €uros

Les principales inscriptions en section de fonctionnement correspondent à un ajustement des recettes fiscales. En section d'investissement, les principaux mouvements correspondent à l'inscription en recettes de subvention et en dépenses de 35 000 €uros pour les travaux de construction d'un mur à Chavençon.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats.

Budget annexe Les Vallées

Le budget supplémentaire de l'exercice 2007 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **921 797,58 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 797,58 €uros
- Section d'investissement : 920 000 ,00 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Budget annexe Parc de stationnement

Le budget supplémentaire de l'exercice 2007 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **65 063,88 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 65 063,88 €uros
- Section d'investissement : 0,00 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Budget annexe Ancien site Norinco

Le budget supplémentaire de l'exercice 2007 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **1 478 991,24 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 739 495,62 €uros
- Section d'investissement : 739 495,62 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Budget annexe « Portage de repas »

Le budget supplémentaire de l'exercice 2007 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **3 845,85 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 3 845,85 €uros
- Section d'investissement : 0,00 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Budget annexe Musée de la Nacre

Le budget supplémentaire de l'exercice 2007 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **32 023,83 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 27 083,16 €uros
- Section d'investissement : 4 940,67 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats.

Budget annexe Transport

Le budget supplémentaire de l'exercice 2007 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **35 275,97 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 399,65 €uros
- Section d'investissement : 34 876,32 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats.

Budget annexe Piscine Aquoise

Le budget supplémentaire de l'exercice 2007 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **8 311,82 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 8 311,82 €uros
- Section d'investissement : 0,00 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats.

VIII – AGENDA 2008

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'éditer un nouvel agenda pour l'année 2008 qui sera intégralement financé par les recettes publicitaires. Pour cela, il convient de fixer les tarifs des encarts publicitaires et de créer une régie temporaire de recettes.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

- 1/8 de page : 100 €

- ¼ de page : 200 €
- ½ page : 375 €
- 1 page : 700 €

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à procéder à la création d'une régie temporaire de recettes.

IX – DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le dépôt des dossiers de demande de subvention suivants :

⇒ Au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour les travaux d'aménagement et d'éclairage de la ZA d'Ivry le Temple : subvention de 17 017,61 €uros pour une dépense subventionnable de 54 895,50 €uros HT).

⇒ Au titre de la programmation 2007 du FRAPP (396 367 €uros) pour :
- les travaux d'aménagement des abords du musée de la Nacre : subvention de 300 000 €uros pour un montant de travaux de 467 495 euros.

- la 3^{ème} phase des travaux de la plateforme multimodale (avenue Victor Hugo) : subvention de 96 367 €uros pour un montant de travaux de 174 581 euros.

⇒ Au titre du C.R.A. une somme de 152 449 €uros sollicitée par la ville de Méru pour la restauration de la maison à pans de bois et la requalification de la place du jeu de paume.

X – INDIVIDUALISATION DE SUBVENTIONS

- Subvention FISAC :
 - M. PRUDENT (Corbeil Cerf) : 2 097 €
 - M. DUBRAY (Saint Crépin Ibouvillers) : 1 809 €
 - Mme PREVOTE (Anserville) : 1 387 €
 - M. MORA (Méru) : 1 278 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'octroi de ces subventions.

- Opération Façades :
 - M. RIO (Andeville) : 3 000 €
 - M. DEBESOMBES (Villeneuve les Sablons) : 3 000 €
 - M. GUIGNET (Amblainville) : 1 407,14 €
 - Mme PITRE (Lormaison) : 2 450,48 €
 - Mme VILLENFIN (Valdampierre) : 3 000 €
 - M. DEKONINCK (Ressons l'Abbaye) : 3 000 €
 - M. PLUCHART (Méru) : 3 000 €
 - M. LUDVEN (Hénonville) : 2 516,29 €
 - M. DROBECQ (Méru) : 3 000 €
 - M. LAPIERRE (Bornel) : 3000 €
 - Mme DEFARIA (Méru) : 2 655,35 €
 - M. CHOQUENNET (Méru) : 2 655,35 €

- Mme NERON (Méru) : 3 000 €
- Mme LEGAIGNEUR (Méru) : 5 000 €
- M. VANSTEENE (Lormaison) : 3 000 €
- M. BONTEMPS (Méru) : 5 000 €
- Mme BOOS (Montherlant) : 3 000 €
- M. MORTELECQ (Beaumont les Nonains) : 3 000 €
- M. CATTELOIN (Méru) : 5 000 €
- Mme PLACAIS (Méru) : 3 000 €
- M. MOKHTARI (Méru) : 3 000 €

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité absolue l'octroi de ces subventions (Messieurs CATTELOIN et DEBESOMBES n'ont ni assisté aux débats, ni participé au vote).

- FSE : 7 € par élève pour chacun des établissements scolaires du second degré présent sur le territoire de la CCS.
- Association sportive du collège du Thelle : 3 000 €uros.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE estime que ces questions devraient être débattues en commission éducation – sport.

Monsieur le Président approuve cette requête et précise que cette commission sera amenée à réviser la politique d'octroi des subventions aux foyers socio éducatifs afin de mieux correspondre aux besoins de chacune des associations des établissements scolaires.

Monsieur MOREL souhaite que des subventions exceptionnelles puissent être accordées aux associations sportives des établissements scolaires.

Monsieur LEBLANC souligne qu'il serait plus simple d'accorder la subvention directement à chacun des établissements scolaires.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'octroi de ces subventions.

XI – ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à solliciter l'adhésion de la Communauté de Communes des Sablons au Syndicat Mixte des Transports de l'Oise.

Monsieur FREMONT rappelle que lors de la réunion du Conseil Communautaire du 16 novembre 2006, il s'était abstenu sur cette question estimant qu'il ne disposait pas d'informations suffisantes pour se prononcer. Il souligne qu'à ce jour il ne dispose pas de renseignements supplémentaires.

Monsieur le Président explique que la décision de refus du 16 novembre 2006 avait été motivée par la volonté de protéger les employeurs du territoire des Sablons en leur permettant de ne pas être assujettis au versement transport additionnel.

Or, il apparaît que toutes les entreprises publiques ou privées employant plus de 9 salariés sont de fait soumises à cette contribution. Dès lors, et compte tenu des demandes répétées du Conseil Général de l'Oise, il est désormais opportun pour la Communauté de Communes des Sablons de solliciter son adhésion au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise.

Monsieur le Président rappelle que le taux de ce versement additionnel est fixé à 0,40 % sur le territoire des Sablons mise à part la ville de Méru. Pour cette dernière le taux du versement additionnel est de 0,10 % en 2007 et sera de 0,20 % en 2008.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à solliciter l'adhésion de la C.C.S. au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise.

XII – CONVENTION DECHETTERIE D'AUNEUIL

Monsieur le Président présente le projet de convention avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis permettant l'accès à la déchetterie d'Auneuil aux habitants des communes de Beaumont les Nonains, La Neuville Garnier, Valdampierre et Villotran. Le montant fixé est de 10 €uros par passage.

Monsieur GOUSPY demande si les habitants de la commune de Fresneaux Montchevreuil pourront également se rendre à la déchetterie d'Auneuil. Monsieur DOMER souhaite également que les habitants de Pouilly puissent s'y rendre.

Monsieur le Président indique qu'il va interroger la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur cette question.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention.

XIII – ZA « LES VALLEES »

- Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de l'autoriser à déposer une déclaration de travaux exemptée de permis de construire concernant l'implantation du transformateur électrique. Il souligne d'ailleurs qu'il s'agit d'une régularisation puisque ce transformateur est déjà installé.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à déposer une DTEPC pour l'implantation d'un transformateur électrique.

- Monsieur le Président présente le projet d'avenant n°1 au lot n°3 (électricité) de l'entreprise SOBECA qui comprend une plus-value de 1 365, 40 €uros HT correspondant à l'établissement de l'article 50.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer cet avenant.

- Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que contrairement à ce qui avait été délibéré lors de dernier bureau, les subventions octroyées par le Conseil Général et le Conseil Régional ne viendront pas en déduction du prix du terrain mais en déduction du prix du bâtiment. En conséquence, ces sommes ne transiteront pas par le budget de la Communauté de Communes des Sablons.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité prend acte de ce changement.

XIV – PERSONNEL

Madame LEGRAND explique qu'il est nécessaire d'autoriser le Président à procéder au remboursement de frais engagés par Julia FERLONI, étudiante en master 2, qui a effectué son stage au musée et a établi un mémoire sur la diffusion du patrimoine immatériel dans les musées de société et musées de techniques. Le montant total de ces frais s'élève à 154,20 €uros.

Monsieur MOREL demande si les frais de repas sont remboursés. Madame LEGRAND précise que ce remboursement ne porte que sur les frais de transport.

A la demande de Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE sur les conditions de déjeuner pour les employés du musée, Madame LEGRAND rappelle qu'ils disposent de tickets restaurant.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à procéder à ce remboursement de frais.

XV – QUESTIONS DIVERSES

- Avenants concernant les travaux de rénovation de l'Eglise de Neuville – Bosc : le Conseil Communautaire autorise à la majorité absolue (Messieurs CHARPIOT et CATTELOIN s'étant abstenus) à signer les avenants avec les entreprises CCR, MELGET et GLODT.
- Avenant Plateforme multimodale : le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer un avenant avec la société Traces Urbains d'un montant de 3 370 €uros.
- Transfert de l'actif et du passif du budget annexe « assainissement » vers le SMAS : le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer tous les documents relatifs au transfert de l'actif et du passif du budget annexe assainissement directement au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons.
- Acceptation d'un chèque : le Conseil Communautaire autorise le Président à accepter un chèque de 57,90 €uros émis par EDF correspondant au remboursement d'un trop perçu.

- Modification du règlement du SPANC : Monsieur le Président explique que conformément à la loi sur l'eau, il est nécessaire de remplacer le terme « occupant » par le terme « propriétaire » dans le règlement du service public d'assainissement non collectif. Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité cette modification.
- Monsieur VASQUEZ informe le Conseil Communautaire que le projet de convention relatif à la collecte des seringues dans les pharmacies pose problème. Le Conseil de l'Ordre des pharmaciens s'oppose en effet au fait que les bornes de collecte soient placées dans les pharmacies. Monsieur le Président prend acte et précise que les pharmaciens vont être consultés.
- Dans le cadre des travaux sur la Mairie de Méru, Monsieur LIPPENS explique qu'il y a des remontées de sel à partir des fondations, ce qui risque d'abîmer rapidement les pierres. Il souhaite savoir ce que compte faire la Communauté de Communes. Madame LEGRAND précise que la société QUELIN n'a pas encore fourni un devis concernant ces travaux supplémentaires.
- Monsieur LEBLANC rappelle que la CCS avait donné l'autorisation à l'OPAC pour effectuer une étude sur la friche Norinco. Cette prestation étant payante pour la ville de Méru, Monsieur LEBLANC demande l'autorisation à la CCS pour que la ville de Méru effectue directement cette étude (elle sera financée à 80 %). Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité la ville de Méru à effectuer cette étude sur la friche Norinco dans la limite de 2 hectares, conformément à l'autorisation qui avait été donnée à l'OPAC.